





AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

FEMMES A LA BARRE TROPHEE PORT LA VIE

Organisé par le Club de Voile de St Gilles-croix-de-vie

Grade : 5B 8 et 9 juin 2024 St Gilles Croix-de-Vie





Préambule: Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.3 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2
- 1.5 les règlements fédéraux
- **1.8** Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse à l'oral.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2,1 Les IC seront disponibles à partir du samedi 8 juin 2024 -13h30
 - sur le site du club : cvgv.org Onglet : Femmes à la Barre 2024.

3 COMMUNICATION

3.1 Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A
 - B C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.
 - Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière et/ou semi-hauturière de la Division 240.
 - Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 6 et d'une longueur minimale de 6,5 mètres.

4.3 Documents exigibles à l'inscription

4.3.1 Pour l'équipage :

Pour chaque concurrent <u>majeur</u>: Être en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent <u>mineur</u>: Être en possession d'une Licence Club FFVoile: la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Pour les concurrents <u>non-licenciés</u> à la FFV, l'achat d'une licence journalière est obligatoire :

- Sur le site : cvgv.org onglet Femmes à la barre 2024
- https://www.helloasso.com/associations/club-de-voile-de-saint-gilles-croix-de-vie/evenements/licence-temporaire
- https://www.helloasso.com/associations/club-de-voile-de-saint-gilles-croix-de-vie/evenements/licence-temporaire-sur-plusieurs-jours

Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

Le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

4.4 Inscriptions

- 4.5 Les bateaux doivent s'inscrire sur le site Helloasso avec le lien suivant
 - <u>Sur le site : cvgv.org onglet Femmes à la Barre 2024.</u>
 - https://www.helloasso.com/associations/club-de-voile-de-saint-gilles-croix-de-vie/evenements/femmes-a-la-barre
- **4.6** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.7 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : Inscription au club de voile jusqu'à 11h00 le samedi 8 juin.
- 4.8 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : minimum 3 bateaux et maximum 25 bateaux.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
Toutes	35 euros par bateau pour le week-end

Autres frais : Une participation à la sardinade est demandée pour le samedi soir. *Procédez au règlement sur* :

- <u>Sur le site : cvgv.org onglet Femmes à la Barre 2024.</u>
- https://www.helloasso.com/associations/club-de-voile-de-saint-gilles-croix-de-vie/evenements/femmes-a-la-barre

6 **PUBLICITE**

6.1 Les bateaux doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Emargement obligatoire chaque jour sur le groupe WhatsApp

https://chat.whatsapp.com/EyOwHv86p8JHIhvIQaNjEY

Au moment de partir sur l'eau et au retour à terre. Les informations seront diffusées sur le whatapp.

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

Entre 11h et 13h le samedi 8 juin 2024

8,3 Jours de course

Date	Rdv au club	Briefing au club	1 ^{er} advertisement
08/06/2024	13h30	14h30	15h30
09/06/2024	8h00	9h30	10h30

8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre de jours	Courses par jour	Maximum par jour
Toutes	2	1 à 2	4

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge et de rating valide.
- 9.2 Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de 11 heures le samedi 8 juin 2024.
- 9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- **9.4** L'équipement suivant peut être contrôlé ou mesuré : tous
- 9.5 Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1

11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'Avis de course n°1 fournit le plan du lieu de l'épreuve.

12 **LES PARCOURS**

Les parcours seront joints aux Instructions de course et disponible sur le site du club : cvgv.org

Des parcours pourront être modifiés et ajoutés à la discrétion du comité de course.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

- 14.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- **14.3** Calcul du temps compensé des bateaux

Le classement des courses sera effectué

- selon le système « temps sur temps » avec CVL pour des parcours construits
- ou selon le système « temps sur distance » avec CVL pour des parcours côtiers.

Le système de classement des bateaux sera déterminé selon les parcours choisis par le comité de course.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 <u>EMPLACEMENTS</u>

Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont au port.

18 <u>LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU</u>

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence: En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent le CVGV, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur

tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants: En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que le CVGV à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule: « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- Un trophée pour le premier.
- Des lots surprises seront attribués à tous les concurrents.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contactez valerie.naulet@orange.fr

ANNEXE N°1 ZONE DE COURSE

